

COMITE ROMAND CONTRE UNE POLITIQUE AGRICOLE ERRONNEE
Case postale 247 tél. 021 27 74 77 1000 Lausanne 6

17 mai 1989

Concerne: votation fédérale du 4 juin 1989

Madame, Monsieur,
Chère consoeur, cher confrère,

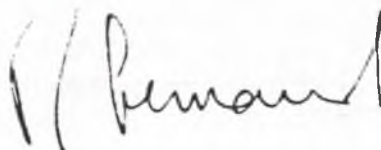
Arbitraire! Telle est l'initiative dite "en faveur des petits paysans", vue par Alfred Oggier, ancien directeur-adjoint de l'USAM. Ce projet constitutionnel induit en erreur, démontre notre confrère Roger Delapierre.

Dans un troisième article soumis à votre bonne attention, je souligne d'autres défauts de l'initiative, ainsi que le scepticisme de certains socialistes.

N'oublions pas que le Parti socialiste suisse se prépare au lancement d'une initiative populaire sur le même sujet. Selon la conseillère aux Etats vaudoise Yvette Jaggi, le texte, actuellement à sa septième et ultime version, est prêt pour le 5 juin déjà.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère consoeur, cher confrère, mes meilleures salutations.

Raymond Gremaud



Annexes: 3 articles

NB.- Je demeure à votre disposition (031 22 28 30) pour vous fournir tout article exclusif ou répondre à d'autres vœux éventuels.

ROULES DANS LA FARINE

Elle est décidément belle, la foi avec laquelle certains petits paysans se sont alliés avec Denner. Quoi donc ? Denner, le tombeur des petits commerçants se découvre une vocation de protecteur des petits paysans ! Il faut décidément se pincer pour éviter de rire.

Denner le protecteur, avoue ouvertement son intention d'importer davantage pour moins cher, grâce à l'initiative. Afin, assure-t-il, de faire profiter le consommateur des meilleurs prix. Ce projet est peut-être discutable. Mais qui peut croire qu'il est né dans l'esprit d'un petit paysan ?

En réalité, tout petit paysan devrait trembler, si l'on songe à la définition du petit paysan donnée par l'initiative et les porte-parole de Denner. Aussi petit soit-il, aussi faible soit son revenu, un paysan condamné à disposer d'un silo pour compléter sa propre base fourragère devient en effet un affreux industriel indigne du soutien de Berne.

Dire oui à l'initiative, revient ainsi à rayer sans pitié de la carte pas moins de 12 000 petites exploitations familiales soudainement qualifiées d'industries. En fait de cynisme, il est difficile de faire mieux.

Roulés dans la farine aussi, tous ceux qui soutiendraient l'initiative pour des raisons écologistes. Car, que mangeraient la majorité des consommateurs suisses en cas d'acceptation de l'initiative, sinon des marchandises importées au meilleur prix, produites sans égard pour l'environnement ? Dans l'assiette, les viandes de toutes les fabriques d'animaux du monde, sauf de Suisse ! Les consommatrices de Suisse alémanique n'ont pas voulu de ce gâchis. Elles recommandent le refus de l'initiative pour des motifs fondés précisément sur l'écologie.

On pourrait être tenté d'accepter l'initiative pour des raisons sociales. C'est-à-dire pour garantir enfin un revenu équitable aux petits paysans. Les socialistes prononcent bien souvent le mot de solidarité dans cette campagne. Mais Yvette Jaggi elle-même reconnaît que c'est un problème qui "n'a jamais été prioritaire pour nos militants et sur lequel on ne nous accorde pas grand crédit"...

Qui se souvient par ailleurs qu'au Conseil national, le socialiste bernois Richard Bäumlín s'est élevé avec force, lors du débat sur l'arrêté sucrier, contre "ces paysans romands qui rêvent de ne plus travailler le dimanche" comptera certainement sur la solidarité des socialistes pour sortir de ses difficultés...

Aussi séduisante soit-elle dans ses objectifs, l'initiative dite "en faveur des petits paysans" a si mal à la crédibilité que la prudence recommande à chacun de l'enterrer.

Si par hasard un citoyen se mettait à regretter de ne pas avoir voté pour modifier la situation actuelle, il pourra toujours revoir la chose lorsqu'il sera appelé à se prononcer sur une nouvelle initiative du genre - mais mieux pensée bien entendu ! - d'ores et déjà annoncée par Yvette Jaggi.

LE REGNE DE L'ARBITRAIRE

L'initiative soit-disant en faveur des petits paysans ouvrira la porte à l'arbitraire le plus grand.

Pensez. Elle divise les agriculteurs et paysans en deux catégories. Ceux qui exploitent eux-mêmes avec les membres de leur famille essentiellement un domaine dont la base fourragère est capable d'assurer une grande partie des besoins. Et les autres, ceux qui ne répondent pas à ces critères très serrés.

Mais attention. La base fourragère doit être, en plaine, des deux tiers des besoins et dans les régions de montagne, de la moitié de ceux-ci. Pourquoi de tels choix, pourquoi ici deux tiers et là la moitié. Personne ne le sait. Peut-être s'est-on fondé sur des moyennes ou des chiffres indices. Mystère.

Quoiqu'il en soit, l'initiative donne la part belle à l'arbitraire. Qu'advient-il de l'exploitation dont la base fourragère n'arrive pas à remplir les conditions énoncées ? Elle sera bannie de toute protection de l'Etat. Elle ne sera plus soumise à la loi sur l'agriculture et laissée à elle-même. Autrement dit, elle sera condamnée à disparaître ou à fusionner avec une exploitation voisine. A moins de se séparer d'une partie du bétail, au risque de rendre l'exploitation encore plus déficitaire. Alors, bonjour les nouvelles subventions.

Il faut encore, pour être reconnu paysan, que la base fourragère se situe principalement au lieu même de l'exploitation. Comment définir le terme "principalement" ? Encore des pourcentages différents en plaine et à la montagne ? Pas impossible.

De fait, le grand problème sera d'interpréter des notions aussi vagues que "essentiellement", "principalement", "lieu même de l'exploitation" etc. Cette dernière notion par exemple "n'exclut pas le recours à des alpages, pâturages communaux et pacages". Que de feuilles de recensement à remplir chaque année, que de contrôles, que de décisions plus ou moins arbitraires sur le sens des mots ou l'estimation des distances. Que de recours aussi auprès d'autorités supérieures à créer de toutes pièces.

Et dire qu'on veut nous faire croire que l'agriculture suisse coûtera moins cher qu'aujourd'hui, qu'elle sera plus efficace, plus proche des données de la terre. Billevesées que tout cela.

Notre agriculture s'enrichira, certes, mais en nombre de fonctionnaires toujours plus grands.

Initiative Denner/petits paysans
UN TEXTE QUI INDUIT EN ERREUR

Le premier week-end de juin, les citoyens se prononceront sur l'initiative dite "en faveur des petits paysans".

En examinant ce dossier, on est effaré des lacunes et contradictions qu'il contient. A commencer par le titre; en effet, l'original allemand parle d'"agriculture proche de la nature - contre les fabriques d'animaux". Or, en français l'initiative est intitulée "pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux". Lisant le nouvel article constitutionnel proposé, on constate que ces deux titres partiellement différents induisent en erreur.

Tout d'abord, le texte ne dit explicitement rien d'une "paysannerie proche de la nature". Il s'agit, en fait, de limiter la protection fédérale aux entreprises occupant exclusivement ou presque une main-d'oeuvre familiale, ainsi que de réduire plus sensiblement les importations fourragères. On pousserait ainsi les agriculteurs ne trouvant pas assez de collaborateurs dans leur maison, à une mécanisation accrue de leur travail, et on favoriserait une culture intensive pour créer de plus importantes bases fourragères. Voilà qui serait contraire au postulat écologique défendu par les initiants.

Le deuxième élément du titre vise les "fabriques d'animaux". On pense d'emblée aux détestables batteries de poules et autres élevages cruels. Or, il ne s'agit absolument pas de cela. Les auteurs de l'initiative veulent s'en prendre aux éleveurs contraints d'acheter chez les importateurs une part appréciable de leurs fourrages. L'acceptation de l'initiative nuirait aux petites et moyennes exploitations tirant l'essentiel de leurs revenus de la production animale.

Quant au sous-titre "en faveur des petits paysans", les initiants déclarent qu'ils n'ont rien contre leurs collègues ayant de plus grandes exploitations, et ils ajoutent: "pour preuve, la disposition sur la base fourragère propre qui avantage plutôt les grandes exploitations"; n'est-ce pas incroyable ?

On comprend que la plupart des organisations agricoles, ainsi que la majorité des parlementaires nous recommandent de rejeter cette initiative.

Roger Delapierre.